

SECTION	COMPTABILITÉ.	PAGE
57. Le conseil devra prendre les moyens d'assurer l'uniformité dans la comptabilité...		xxv
58. Le conseil du service civil devra faire rapport au parlement.....		xxv
	CONSEIL FISCAL.	
59. Conseil fiscal pour l'examen des questions d'amendes et de saisies.....		xxv
	ORGANISATION DU SERVICE INTÉRIEUR.	
60. Traitement des sous-ministres.....		xxvi
61. Pratique actuelle d'augmenter les traitements des sous-ministres.....		xxvi
62. Répartition des traitements proposés.....		xxvi
63. Répartition des traitements de temps à autre		xxvi
64. Comment les sous-ministres doivent être nommés.....		xxvi
65. La plus grande partie du travail doit être faite par les commis de la classe inférieure.....		xxvi
66. La classification actuelle est trop compliquée.....		xxvii
67. Classification proposée.....		xxvii
<i>Premiers commis.</i>		
68. Charges de premiers commis, manière de les établir, appointements des titulaires et rétribution d'office.....		xxvii
<i>Commis de première classe.</i>		
69. Charges de commis de première classe, manière de les établir, appointements des titulaires et rétribution d'office.....		xxvii
<i>Commis de seconde classe.</i>		
70. Charges de commis de seconde classe, manière de les établir, appointements des titulaires et rétribution d'office.....		xxviii
<i>Commis de troisième classe.</i>		
71. Commis de troisième classe, appointements de ces commis.....		xxvii
72. Rétribution d'office.....		xxviii
<i>Commis surmunéraires.</i>		
73. Commis surnuméraires, manière de les nommer et de les rétribuer.....		xxviii
<i>Rémunération en sus des appointements réguliers.</i>		
74. Conditions dans lesquelles le travail extraordinaire sera rémunéré.....		xxix
<i>Messageurs, etc.</i>		
75. Messageurs, trieurs et emballeurs ; leur salaire.....		xxix
<i>Femmes remplissant les fonctions de commis.</i>		
76. Circonstances actuelles défavorables à l'emploi des femmes pour remplir les fonctions de commis.....		xxix
<i>Rétribution d'office.</i>		
77. Rétribution d'office, comment elle sera accordée.....		xxx
78. L'auditeur devra empêcher le paiement des appointements qui ne seront pas conformes à la loi, etc.....		xxx